

Hopfenweg 21  
PF/CP  
CH-3001 Bern  
T 031 370 21 11  
info@travailsuisse.ch  
www.travailsuisse.ch

## Assemblée des délégué-e-s de Travail.Suisse du 28 avril 2017 - Résolution

### Projet fiscal 17 : un rapiéçage de la RIE III conduirait à un nouvel échec

Après le net rejet de la RIE III, le Conseil fédéral a démarré les travaux pour un nouveau projet sous le nom de Projet fiscal 17. Si l'on veut éviter un nouvel échec, le Projet fiscal 17 doit se concentrer sur l'abolition des statuts fiscaux spéciaux cantonaux et ne pas provoquer de pertes fiscales que la population devrait payer par des baisses de prestations ou des hausses d'impôts. Pour atteindre ce but, Travail.Suisse propose que le Projet fiscal 17 comporte les principaux éléments suivants :

- Le Projet fiscal 17 doit se concentrer sur la suppression des statuts fiscaux cantonaux privilégiés et renoncer aux cadeaux fiscaux pour les entreprises en général. La fiscalité des entreprises est déjà favorable en Suisse et le besoin d'agir à cet égard est très limité. Le Projet fiscal 17 ne peut donc pas être simplement un rapiéçage de la RIE III en supprimant les points les plus contestés comme l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts et revoir un peu à la baisse les allègements fiscaux pour la patent box ou les dépenses de recherche.
- Le Projet fiscal 17 doit être contre-financé par l'économie. La votation sur la RIE III a montré que la population refuse de payer par des baisses de prestations ou des hausses d'impôts une réforme qui profite aux entreprises. Dans le cadre de la RIE III, une concurrence fiscale intercantonale ruineuse s'est mise en place, avec une baisse annoncée ou déjà décidée des taux d'imposition le plus souvent massive. Il existe une marge de manœuvre pour limiter cette concurrence fiscale sans mettre en péril le départ des sociétés et permettant aux cantons et aux communes de maintenir un niveau de financement suffisant pour fournir les prestations de service public indispensables. Cette marge de manœuvre consiste à relever légèrement le taux d'imposition fédéral des bénéficiaires des entreprises de 8,5% à 10%, ce qui rapporterait 600 à 700 millions de francs. Voilà le principal élément de contre-financement de la réforme que Travail.Suisse propose. Pour lever les réticences face à cette proposition (la carotte), il faut prévoir comme alternative une imposition des gains en capitaux (le bâton).
- Le Projet fiscal 17 doit être coordonné étroitement avec les cantons et les communes. Dans ce cadre, la Confédération devrait encourager les cantons à faire preuve de la plus grande retenue possible dans la baisse de leurs taux d'imposition et les inciter à prévoir des compensations sociales pour la population, à l'instar de ce qu'a fait le canton de Vaud. La population devra savoir lorsque le Parlement aura ficelé le projet quelles seront les conséquences fiscales pour les différents cantons et aussi les communes. La transparence sur les conséquences fiscales pour les contribuables jouera un effet un rôle crucial pour l'acceptation du projet. Ce n'est que si le Projet fiscal 17 n'entraîne pas ou très peu de pertes fiscales pour la population qu'il a une chance de succès.

[Texte allemand au verso](#)